

Feux de forêts 2026

Face à l'intensification des feux de forêt, la **FA/SPP-PATS** interpelle le Directeur Général de la Sécurité Civile.

La question ne peut plus être : « **Quel sapeur-pompier coûte le moins cher ?** »

Les incendies qui frappent actuellement notre pays ne sont plus des événements exceptionnels. Ils mobilisent durablement les sapeurs-pompiers dans des conditions extrêmes : chaleur, fatigue, exposition aux fumées toxiques, engagements prolongés et multiplication des interventions.

Pourtant, le système actuel de constitution des colonnes de renfort continue de privilégier des logiques budgétaires au détriment des besoins opérationnels.

Nous dénonçons un mécanisme qui pénalise l'engagement des SPP alors même qu'ils constituent une ressource immédiatement disponible, qualifiée et formée pour les crises majeures.

La **FA/SPP-PATS** demande :

- L'engagement des SPP au sein des colonnes de renfort.
- La prise en compte effective du temps de travail réalisé.
- Une révision du dimensionnement des colonnes afin de permettre les relèves, les temps de récupération et la préservation de la santé des personnels.
- Une réflexion globale sur l'adaptation de notre modèle de sécurité civile face à des crises désormais durables.

Nous rappelons également qu'au-delà des images spectaculaires des grands feux, des milliers de sapeurs-pompiers continuent chaque jour à protéger les populations dans les villes, les quartiers, les villages et les zones touristiques.



Monsieur Julien Marion
Directeur Général de la Sécurité
Civile et de la Gestion des Crises

14 rue Miromesnil
75008 PARIS

Angoulême, le mercredi 8 juillet 2026

Ref : XB.FA 007/2026

Objet : Adaptation des modalités de constitution, de financement et d'engagement des colonnes de renfort face à l'intensification des feux de forêt

Monsieur le Directeur général,

Jamais le Service d'Incendie et de Secours n'a aussi bien porté son nom.

Alors que notre pays est confronté à des feux de forêt d'une intensité et d'une fréquence croissantes, mobilisant quotidiennement des centaines de sapeurs-pompiers dans des conditions particulièrement éprouvantes, notre organisation souhaite attirer votre attention sur la nécessité d'adapter sans délai les modalités de constitution et d'engagement des renforts nationaux.

Les événements de ces dernières semaines confirment que les feux de forêt ne constituent plus un risque saisonnier exceptionnel mais une menace durable pour notre sécurité civile. Les personnels sont confrontés à des engagements de longue durée, à des températures extrêmes, à une fatigue physique importante et à des conditions d'exposition qui imposent une réflexion de fond sur l'organisation des moyens humains.

Nous constatons que les sapeurs-pompiers professionnels, pourtant recrutés, formés et rémunérés pour répondre aux crises majeures, ne sont pas engagés dans les colonnes de renfort à la hauteur des besoins opérationnels. Cette situation ne résulte ni d'un manque de disponibilité ni d'un déficit de compétences, mais des mécanismes actuels de financement, qui conduisent naturellement les services départementaux d'incendie et de secours à privilégier l'engagement de sapeurs-pompiers volontaires.

En effet, lorsqu'un sapeur-pompier volontaire est engagé dans une colonne de renfort, sa mobilisation ne génère que peu de conséquences financières pour son SIS d'origine, sa participation faisant l'objet d'un remboursement intégral par l'État.

À l'inverse, lorsqu'un sapeur-pompier professionnel est projeté en renfort national, si sa rémunération est effectivement remboursée, le SDIS perd néanmoins le temps de travail réalisé pendant cette mission.

Ce différentiel crée un biais économique qui pénalise l'engagement des sapeurs-pompiers professionnels. Les choix opérés par les SDIS sont ainsi largement influencés par des considérations budgétaires alors qu'ils devraient avant tout répondre aux besoins opérationnels de la mission.

Cette situation apparaît d'autant plus paradoxale que les sapeurs-pompiers professionnels constituent une ressource immédiatement disponible, spécifiquement formée pour faire face aux événements majeurs.

FEDERATION AUTONOME SPP-PATS

101, rue de Paris
16000 Angoulême

05 45 93 99 58

secretariat@faspp-pats.org
www.faspp-pats.org

Nous demandons en conséquence que l'État modifie sans délai les modalités de financement des colonnes de renfort afin de compenser non seulement la rémunération des personnels engagés, mais également le temps de travail des SPP et que ce temps de travail soit entièrement comptabilisé, le régime d'équivalence est inacceptable quand on sait comment les sapeurs-pompiers sont exposés aux toxiques sans aucune protection respiratoire.

L'intensification des feux de forêt conduit également à s'interroger sur le dimensionnement même des colonnes de renfort. Les engagements prolongés dans des conditions climatiques extrêmes ne permettent plus de raisonner selon la seule logique de l'armement réglementaire des engins. Afin de garantir la sécurité des personnels, d'assurer des relèves régulières et de préserver durablement les capacités opérationnelles, il apparaît désormais nécessaire de renforcer les effectifs projetés. À titre d'exemple, lorsqu'un CCFM nécessite quatre sapeurs-pompiers pour être engagé, nous estimons que huit personnels devraient être projetés afin de permettre l'alternance des équipages, les temps de récupération indispensables et la poursuite des opérations dans des conditions de sécurité optimales.

En parallèle des interventions exigeantes et dangereuses sur les feux d'espaces naturels il est impératif de ne pas occulter le travail mené dans les villes, les quartiers, les villages et sur les lieux de vacances par ceux qui luttent contre la souffrance muette et invisible et qui ne produit pas d'images impressionnantes.

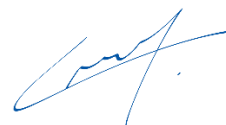
Les épisodes répétés de canicule accroissent l'activité opérationnelle, multiplient les expositions toxiques et aggravent l'usure des personnels, générant des tensions difficilement supportables pour l'ensemble des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires.

Cela vous oblige et cela vous intime d'assumer votre responsabilité : faire un constat rationnel et rigoureux, analyser les points de progression impératif et en conséquence prendre les mesures qui s'imposent pour être à la hauteur de nos missions et des attentes de la population.

La lutte contre les feux de forêt constitue désormais un enjeu national. Elle exige une adaptation de notre doctrine d'engagement et des moyens à la hauteur des risques auxquels sont confrontés les territoires et les personnels. Lorsqu'une crise nationale nécessite des moyens exceptionnels, la question ne devrait jamais être de savoir quel sapeur-pompier coûte le moins cher, mais quel dispositif permet de protéger le plus efficacement la population, les biens, les espaces naturels et les femmes et les hommes engagés sur le terrain.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président fédéral, Xavier BOY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'X. Boy', written in a cursive style.